



**Bureau de l'enseignement privé hors contrat
DSM1**

Tél : 02 62 48 13 25

Mél : horscontrat@ac-reunion.fr

Liste des pièces à transmettre dans le cadre d'une demande de dérogation

Dérogation à la condition de :	Constitution du dossier
Nationalité	1) Formulaire de demande dérogation rempli et signé par le demandeur 2) Pièces attestant de l'identité de l'âge et de la nationalité du demandeur 3) Pour prouver son niveau de français : les documents mentionnés au 1° de l'article 37 du décret n° 93 -1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française
Titre ou diplôme français	1) Formulaire de demande dérogation rempli et signé par le demandeur 2) Pièces attestant de l'identité de l'âge et de la nationalité du demandeur 3) Attestation de comparabilité du titre ou diplôme étranger délivrée prioritairement par le centre ENIC-NARIC France
Diplôme de l'enseignement général	1) Formulaire de demande dérogation rempli et signé par le demandeur 2) Pièces attestant de l'identité de l'âge et de la nationalité du demandeur 3) Titres ou diplôme du demandeur 4) Justificatifs de l'exercice de fonctions comparables pendant au moins 5 ans
Diplôme dans l'enseignement professionnel et technologique	1) Formulaire de demande dérogation rempli et signé par le demandeur 2) Pièces attestant de l'identité de l'âge et de la nationalité du demandeur 3) Titres ou diplôme du demandeur dans la spécialité professionnelle OU le ou les documents justifiant de la durée de pratique professionnelle pendant 5 ans
Exercice antérieur de fonctions	1) Formulaire de demande dérogation rempli et signé par le demandeur 2) Pièces attestant de l'identité de l'âge et de la nationalité du demandeur 3) Tout justificatif permettant d'établir l'exercice effectif et la durée des fonctions de direction, d'enseignement ou de surveillance 4) Titres ou diplômes du demandeur, particulièrement les titres ou diplômes autorisant à diriger un établissement recevant des mineurs (BAFD ou tout autre titre ou diplôme permettant d'exercer des fonctions de direction figurant sur la liste établie par l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme)